



SNR

Installation de traitement de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU)

Dossier de demande d'enregistrement à la rubrique ICPE 2712-3

PJ n°5 – Capacités techniques et financières



Rapport n°114216/version A– Décembre 2021

Sommaire

1. Contexte de la demande	3
2. Capacités techniques et financières	4
2.1. Capacités techniques.....	4
2.1.1. Activités.....	4
2.1.2. Equipements	4
2.1.3. Effectifs et organisation	4
2.2. Capacités financières.....	5
3. Cessation d'activité.....	6

Table des tableaux

Tableau 1 : Capacités financières de SNR	5
--	---

1. Contexte de la demande

La **Société Nouvelle de Récupération (SNR)** a été créée en 1984. Implanté à Jarry, le site de SNR bénéficie d'un arrêté préfectoral n°2013/016/SG/DISCTJ/BRA du 21/03/2013, l'autorisant à exploiter une plateforme de tri, transit et broyage de déchets sur la commune de Baie-Mahault.

La Société Nouvelle de Récupération réalise actuellement le traitement de véhicules hors d'usage (VHU) et souhaite étendre son activité de traitement aux bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU). En effet, SNR a répondu au **marché public**, pour le **traitement d'épaves de bateaux de plaisance**, lancé par le **Grand Port Maritime de Guadeloupe**. La prestation serait réalisée à partir de 2022.

L'activité de traitement des BPHU sera absorbée, en flux tendu, dans l'unité de production actuelle de SNR et n'engendrera pas d'augmentation de stockage sur le site.

Le présent dossier a pour objet l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour l'implantation de l'activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de BPHU.

2. Capacités techniques et financières

2.1. Capacités techniques

2.1.1. Activités

Riches de plus de **35 ans d'expérience**, la société SNR a développé une **large palette d'activités autour des métaux**. Elle propose aux entreprises, aux collectivités ainsi qu'aux particuliers les prestations suivantes :

- collecte des épaves et des VHU (Véhicules Hors d'Usage) ;
- compactage des VHU et des encombrants métalliques sur place, grâce à une presse mobile ;
- destruction des bateaux et autres déchets volumineux ;
- désassemblage de DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- collecte des piles et des batteries usagées.

2.1.2. Equipements

La société SNR dispose, dans son parc, des moyens techniques suivants :

- Une presse cisaille ;
- Une cisaille rotative avec notamment un crible, un courant de Foucault, un trommel et une table de tri ;
- Un pont à bascule ;
- Un basculeur de containers ;
- Une station de dépollution des VHU/BPHU ;
- Un broyeur ;
- Manitou de chargement ;
- Chariots élévateurs ;
- Camions poids lourds ;
- Bennes de collecte.

2.1.3. Effectifs et organisation

L'effectif actuel de SNR représente 31 salariés employés à plein temps.

Le personnel du site travaille soit dans des bureaux individuels de 7h30 à 15h30 du lundi au jeudi et de 7h30 à 14h le vendredi (direction), soit en extérieur, de 7h à 16h du lundi au jeudi au vendredi (production) et de 7h à 12h le samedi.

2.2. Capacités financières

Les capacités financières de la société sont présentées dans le tableau ci-après :

<i>Références des liasses fiscales</i>	<i>Réalisés (3 exercices fiscaux)</i>		
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
Chiffre d'affaires HT (€)	7 108 345	7 072 974	7 742 103
Excédent brut d'exploitation (€)	658 447	763 704	1 697 198
Résultats d'exploitation (€)	371 971	84 859	789 192
Résultat net (€)	785 421	379 127	2 490
Capitaux propres (€)	3 513 681	3 509 771	3 015 917
Dettes financières (€)	4 511 273	5 264 886	5 129 851
Total bilan (€)	8 024 954	8 774 657	8 145 768

Tableau 1 : Capacités financières de SNR

3. Cessation d'activité

Conformément à l'article 1.5.5 de l'Arrêté Préfectoral n°2008-402-AD/1/4 portant sur l'autorisation d'exploiter de la société SNR, en cas d'arrêt définitif de l'installation, l'exploitant remettra son site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement



Références :

